

DECLAMATION  
OV HARANGVE FAICTE  
AVX ESTATS TENVS  
A BLOYS.

PAR

MONSIEUR L'ARCHEVESQUE  
*de Bourges. Patriarche, Primat d'Aquitaine, President en  
l'Estat Ecclesiastique ausdicts Estats, Dimanche xv. iour  
de Ianuier 1589.*



A BLOYS.

Pour Iamet Mettayer Imprimeur du Roy,  
& P. l'Huillier, Libraire Iuré.

M. D. LXXXIX.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





# DECLAMATION OV

*Harangue faicte aux Estats tenuz à Bloys, par  
Monsieur l'Archeuesque de Bourges.*



**O** CIEUX & vous ordres celestes, oyez nos parolles, & que toute la terre entende nos propos: Les plainctes & clameurs de la France, montent deuant Dieu, & ses iustes postulations soyent entenduës de son Roy & de tout le peuple. Je deduiray les misereres & calamitez de ce Royaume continueës depuis vingt huiët ans, les causes des malheurs & les remedes. Mais qui retiendra mes larmes en tant de varieté de misereres, en telle diuersité de spectacles si pitoyables? ô Dieu fortifie mon cœur, touche mes leures de ceste pierre sacrée dont tu as touché & purifié les leures de tes Prophetes, à ce que ie puisse mettre à fin mon discours à l'honneur de Dieu, & repos de ce Royaume. La cause de nos maux ô Dieu est le mespris de vostre saint nom, reiecté & prophané en tant de sortes & manieres en ceste pauvre France que iustement sont rumbez sur nous toutes les calamitez dont vostre diuine Majesté a accoustumé de visiter ses peuples. Qui doute que le mespris & cōtemnement du nom de Dieu ne soit la cause de la ruïne & destruction des Royaumes? Les menaces faictes au peuple de Niniue, la cheute de la Monarchie de Babilon predictée par les Prophetes. La destruction & ruine de Ierusalem preueüe & prononcée apres tant de Prophe-

tes, par nostre Sauueur meſmes, & ſur tout la vaſtation & ſubuerſion de tout le genre humain par le deluge, en font ample foy & teſmoignage. En Dieu nous viuons & mouuons, de Dieu nous auons l'eſtre & la vie; ceſt noſtre lumiere qui eſclaire & donne vigueur à tout homme entrant en ce monde: ſi nous nous retirons ou eſlongnons de ceſte clarté, de ce feu diuin, en quelles froideurs, horreurs, & abyſmes treſbuchons nous? cōme au contraire ſi nous demeurons vnis avec luy, toutes choſes nous ſont heureuſes & proſperes, voire les calamitez de ce mōde nous tournent en proſperité & benediſtion. Le moyen de demeurer vnis avec Dieu, c'eſt la vraye & ſincere Religion: la Religion eſt le lien & cōfederation entre Dieu & les hommes, lien de foy & de charité, par lequel nous l'adorons & inuouons, le ſeruons & honorons ſelon ſa loy & ſa parole, & en toutes nos actions nous dependons du tout de luy. Mieux ont exprimé ce mot de Religiō par ce nom de lien Laſtance Firmien, S. Ieroſme, & S. Auguſtin, que ce grād orateur Ciceron bien qu'il fut pere de l'eloquence Latine, qui en a voulu deduire la deſcente & origine de ce mot Latin, *Relegere*. Comme ſil vouloit dire recueillir & reueoir ſouuent ce qui appartient à l'honneur de Dieu: Mieux auſſi que Marſurius Sabinus qui l'à tiré de ce mot *Relinquere*: vne choſe diſt-il eſtimeé religieuſe qui eſt ſeparé de nous pour ſa ſaincteté. Mais Laſtance Firmien, nous ſommes diſt-il liez avec Dieu du lien de pieté, dont la Religion a prins ſon nom: C'eſt le lien de toute ſocieté humaine & à ceſte cauſe nos loix Romaines

nes ont appellé la femme compaigne de la maison diuine & humaine: & quant l'on conduisoit l'espouse en la maison de son mary. Lon disoit que *habebat sacra communia, intrabat in sacra mariti*: elle se communicuoit aux sacrifices & choses sacrees, en la foy & loy de son mary: Et comme la correspondance est naturelle des familles priuees aux familles publiques, villes, republicques & Royaumes, le fondement, la liaison & le ciment de toutes Monarchies & Republicques gist en la vraye Religion. C'est l'heur ou malheur des Royaumes que l'honneur ou le mespris de la vraye Religion: car si le dire de Platon & autres Philosophes est vray, que heureux seront les Royaumes & Republicques quand les sages les gouverneront, & que toute vraye sagesse vient de Dieu, qui est la sapience mesme, qui reuerse les cōseils des plus sages, si leur sagesse n'est fondee en luy, & que ceste sagesse ne se peut acquerir qu'ē le seruant & adorant en la vraye Religion. La consequence est necessaire que la vraye Religion est le fondement, establissement, & seureté des Royaumes. Les exemples sont notoires du regne d'Israël, qui ne peust iamais estre diuisé ne separé que par l'introduction des Idoles faictes par Ieroboham, & depuis par autres ses successeurs, & la destruction finale en fut prediēte par l'adoration de la statue de l'Empereur Romain, qui seroit mise & posee au Temple pour estre adoree, au mespris de la Religion du vray Dieu. La tyrannie de l'Empire Romain a prins sa fin & declinaison, lors de la mutation de l'Idolatrie en la Religion Chrestienne, & de ce Royaume de France est predict des long temps

par beaucoup de grans personnages, mesmes par S. Augustin en l'une de ses Epistres, & par le Testament de S. Remy, que ce Royaume, ne sera jamais destrui& que par la mutation de la Religion Catholique: Car estant ceste Monarchie fondee en ceste Religion, dès le temps de Clouis, lors que les bons Euesques luy mirent la couronne sur la teste, & secouerent le ioug de la domination tirânique des Romains, payens & Idolâstres. Il est cōsequent & necessaire que sa liaison & fermeté se rompe quand le lien de ceste sainte Religion sera rompu par autre Religion contraire, car deux cōtraires en bonne Philosophie, ne peuuent compatir en mesme subiet.

Or de nostre temps ceste Religion Chrestienne & Catholique, autrefois & de toute ancienneté sainte & immaculée reueremment obseruee en ce Royaume à esté parmy nous deuant Dieu, deuant les Anges, & tous les Sain&ts, deuant tous les Princes & peuples voisins, prophanee, alteree & violee: & contre la vraye espouse de Dieu, l'heresie infame espouse de Sathan, soustenuë & maintenuë: Que dis-je maintenuë? auctorisee par Edits publicz, par iugemens, par arrests.

O Dieu est-il possible que la France tât sainte & Catholique ayt souffert & elleué ce monstre d'heresie? elle n'en auoit oncques veu iusques icy, sinon quelques Albigeois en vne petite contree de peu de gens qui ne durerent guieres. *Sola Gallia monstris caruit*: Disoit S. Augustin de nostre France. Mais quelle folle imprudence ou malicieuse ignorance se vouloir persuader le maintien & soustenement de deux Religions ensem-

ble, en mesme Royaume, sous mesme Monarque? Quelle communicatió y a-il, dict S. Paul, entre Christ & Belial? Les Philistins voulurét autrefois marier l'Arche du Dieu d'Israel avec leur Idole de Dagon: Et de fait mirent reposer l'Arche de Dieu pour vne nuit dans le temple de c'est Idole, mais qu'en aduint-il? l'Idole de leur grand Dieu qu'ils adoroient si reuerement se trouua tumbee & prosternee par terre. Les bras les iambes & la teste rompus dont les Philistins furent grandement espouuantez & confuz à la gloire de Dieu d'Israël: Allez maintenant ioindre deux Religions ensemble, l'Eglise de Dieu & l'Eglise du Diable: Car Satan à son Eglise des meschants, dès le commencement du monde comme finge & esmulateur des œuvres de Dieu: Et tout ainsi cōme la nostre descend de ce iuste Abel, representant nostre Aigneau sans macule, ainsi celle de Satan descēd de Cain premier meurtrier de son frere & comprend tous ses semblables, qui ont oncques esté & qui seront iusques au dernier iour que Dieu d'estruira du tout ceste congregation de malings & regnera heureusement entre les siens. Ces sages Romains ont bien cogneu que le haut Dieu ne pouuoit auoir de compaignon, car fols & ignorans d'aillieurs és affaires de Dieu n'ont peu admettre la Religion Chrestienne, dont le vray Dieu vouloit estre adoré seul parmy vne si grande abondance de Dieux & Idoles qu'ils adoroient de toutes leurs nations conquises, afin de retenir (disoyent leurs sages) les peuples conquis en l'obeissance & amour de leur Empire & Republique se souuenans de leurs Dieux qui estoient

en la ville de Rome tellement que l'affaire sur l'introduction de la Religion Chrétienne mise en la deliberation au Senat il fut dict. que puis que leur grand Dieu Jupiter donnoit bien lieu en son temple au Dieu Terminus pource qu'un temple ne peut estre sans bornes, Christ ne pouuant auoir de compagnon ne seroit admis en la société de autres Dieux, & consequemment ne seroit introduict à Rome ny receu pour y auoir temple & y estre adoré: Ces Payens en leur folle creance eurent bien ce iugement combien que mal digéré à leur confusion, & nous instruits de la vraye sapience de Dieu auons permis en ce Royaume l'exercice de deux Religions contraires.

C'est l'origine de nos maux peuple François, de la est nee la diuision & l'occasion de prendre les armes, entreprendre sur l'auctorité tant venerable de nos Rois. d'Inuahir ville pais & contrees, comme fait iadis ce Ierobouan qui sous ce pretexte tira à soy les dix lignees d'Israël, & par ces derniers siecles ce grand tiran Mahomet qui par sa faulce doctrine a préparé vne grande & puissante Monarchie à l'Antechrist. Ceste diuision de religion a separé les cœurs & volontez iusques dedans les entrailles des familles, & depuis par tout ce Royaume, car comme le fondement de toute amitié vertueuse consiste en la bonne opinion que chacun a d'un autre. Comment pourra aymer son prochain celui qui le tient pour Idolastre, ny en semblable celui qui le tient pour heretique puis que le fondement de toute bone opinion d'autruy gist en la pieté cōme source de toute probité. En ceste diuision de deux Religions,  
Satan

Satan n'a pas dormy. Car parmy les hōmes mondains il a engēdré vn meſpris de toutes sortes de Religions, comme tout ce qui est contrediēt & disputé entre les hommes, est subiect à estre mis en doubte, & puis reduiēt en non creance. Ainsi sont nez en ce Royaume des hommes Atheistes couuerts toutesfois, parce que l'impudence seroit trop grande de defauoer Dieu ouuertement, mais par leurs parolles, par leur conduicte & gouuernement assez descouuerts, ennemys de Dieu & de ce Royaume, qui balençans les deux Religions, & les tenans en cōtrepoix, auctorifans maintenant vn party, maintenant l'autre, ont augmenté la diuision, fomenté & accru l'heresie suposans faulcement qu'il fault maintenir les deux partiz en vn Royaume : chose prophane, & d'aillieurs prouenant d'ignorance ou malice. Car si aux Republicques la diuision pourroit quelquefois seruir pour empescher que le plus puissant n'vsurpast la Monarchie, cela ne pourroit subsister és Royaumes bien establiz, ou il fault que vn Roy par sa puissance & son auctorité dissippe les partialitez & factions, les reduisant toutes soubz son obeyſſance suiuant ce qu'ont diēt les anciens: *Rege in seditionibus opus est.*

De ceste source sont nees les guerres continuelles de dans les entrailles du Royaume, frere contre frere, parent contre parent, citoyen contre citoyen, gardes par tout, deſſiance des vns des autres, armez de nuict & de iour, desbauches & distraction de tous œuures & anciēns exercices, pour aller apres le sang, apres le pillage, apres la vie & la substance des pauures gens, guerre vniuerselle, rage & fureur par tout le Royaume, pillage

ges par les Capitaines, saccagemens par les soldats sur leurs propres voisins en mesme langue & en mesme nation. Et pour l'entretienement de ceste guerre, ou à mieux dire pour assouvir la cupidité d'aucuns, tributs sur tributs, impositions sur impositions, partis sur partiz le tout à la ruine du pauvre peuple & de toute la nation Françoisse. Car quel fondz d'argent pourroit suffire à l'entretienement d'une guerre continuelle? Archidamus filz du Roy Agesilaus estant interrogé par ses amys & confederez en la guerre de Penelopese, quelle somme d'argent pourroit suffire à ceste guerre, & ainsi qu'ils le pressoient de prescrire & ordonner certaines sommes & qualitez de tributs pour y suffire: la guerre dit-il, ne demãde sommes diffinies & certaines, voulant dire que quant la guerre est commencee il fault fournir à toutes les necessitez qui se presentent dont on ne peut faire estat certain, par ce qu'il suruiët chacun iour nouvelles occasions non preueuës & inopinees. Malheur doncques à ceux qui ont fomenté ceste guerre. Malheur dis-ie à eux, puis qu'ils font causes de tant de morts, de la misere de tant de vesues, d'orphelins, tant de villes & villages destruiçts & abandonnez, tant de campagnes & terres non cultiuees & labourees, tant de sacrileges, violences, rauissemens, brigandages, & larcins commis & perpetrez, tant d'impieté, barbaries, & insolences, suruenuës à l'occasion de ce, tant de temples & sainçts lieux prophanez, tant de prebstres & gens d'Eglise dechassez, & destituez de leurs charges, battus, outragez & occis. Et entre tous ces maux, l'ambition & l'auarice, si furieusement accreuë dedans le

cœur des hōmes, que nous pouuons dire avec le Poëte, *Non hospes ab hospite tutus*. Soubs couleur de ceste necessité publique, pour suffire aux guerres, la venalité & nudination des offices & charges, tant de iudicature qu'autres, publiquement exercée, sans respect de vertu ou doctrine: la vente du bien sacré de l'Eglise, auctorisé publiquement en ce Rōyaume, & à l'exemple de ce, le traffiq & negociation, la simonie, & confidence des benefices. Bref ce Rōyaume autrefois si florissant en vertus, & bonnes loix, semble à tous les estrangers vne spelōcque de brigands & voleurs, vne terre de Cyclopes, que le Poëte Homere nous a representé, ne cognoissans ny Dieu ny loix, vn gouffre & barathre de toute impieté, vn puits de sauterelles d'enfer, representé en l'Apocal.

Et a ces maux si apparens, si pressans & poignās qui y mettra la main, qui y apportera remede sinon vous ô Dieu si franchement, & en toute humilité nous vous inuoquons. C'est Dieu qui plâte les Rōyaumes & qui les arrache quād il luy plait. C'est luy qui inspire les cœurs des Roys. C'est luy (SIRE) qui dès voz premiers ans, comme à ce ieune Roy Dauid son esleu, vous a mis la fonde en main pour abbatre Goliath, chef des Philistins, c'est luy qui a dressé vostre dextre à la guerre, c'est luy qui soustient vostre honneur & auctorité, & qui vous donne la force & la vertu, pour estre aymé & reueré de vōs subiects. C'est luy qui fauorise par son esprit les bonnes & sainctes congregations faictes en son nom, c'est luy qui renuerse les conseils faicts sans luy, qui coupe la toille qu'il n'a poinct ourdie ny tissue. Cest belle chose que les grandes assemblees & conuo-

cations, les Conciles & conſeils, ce ſont les remedes dōt les Grecs en leurs Panatenees, les Romains en leurs aſſemblees, qu'ils appelloyent *Conuentus*, ont ſouuent vſé pour pourueoir à leurs neceſſitez: mais ſ'ils ne ſōt regis de l'eſprit de Dieu, ils ſont pernicioeux à ceux meſmes qui les procurent, & qui ſ'en veulent ayder. Ce pernicioeux Concile de Cayphe faiçt avec les ſcribes & Phariſiens, par lequel ils conſpirerent en la mort de noſtre Sauueur, leur fut pernicioeux, par ce qu'il eſtoit fondé ſur la prudence humaine, reſoluz de faire mourir vn innocent pour garentir leur nation de la main des Romains. Le Concile des Apoſtres au contraire prospera & apporta fruiçt à l'Egliſe, parce qu'ils ne tendoieēt qu'à l'honneur & gloire de Dieu. Qu'à apporté ceſte grande aſſemblee & conference avec les Miniſtres faiçte à Poiſſy, ſinon la ruyne & deſtruction de l'Egliſe Galicane, & de ce Royaume? Par ce qu'elle eſtoit faite & gouuernee par la prudence humaine. Leuons donques noz yeux au ciel, ouurons nos entendemens à Dieu, reconnoiſſons nos faultes, & deſcouurons noz playes, pour de la diuine bonté receuoir les remedes qui nous ſont propres.

L'Egliſe Catholique qui eſt le fondement de tous les Eſtats de ce Royaume, l'eſpouſe de Dieu, conſeruatrice de ſon alliance & de ſon Teſtament, a eſté ſpoliée de l'honneur de ſon eſpoux, on luy a propoſé des dieux que ſes anceſtres n'auoient point cogneu, l'heresie & toute liberté d'impieté ſource de tous les maux. Mais maintenant, **SIRE**, que Dieu a inſpiré voſtre Maieſté d'y pourueoir, & y auez pourueu de fait, par voſtre Edit d'Vnion

d'Vnion solemnellemēt iuré & promis: Que n'espererons nous sous vn Roy si genereux, orné des sã ieu-  
 nesse de tant de victoires, qui a faict cognoistre que  
 l'honneur & gloire de Dieu & sa religion luy est plus  
 chere que sa propre vie? voudra-il souffrir maintenant  
 vne heresie, s'opposer à la vraye religion sienne & de  
 ses peres, vn autel nouveau contre le vray autel, vn Roy  
 contre son auctorité Royale, vn peuple separé de luy,  
 qui retient ses villes & luy leue ses tributs? Sa valeur est  
 telle, son cœur genereux est si haut assis, que quand il  
 n'yroit de l'honneur de Dieu qui luy est tant recom-  
 mandé encores ne voudroit-il souffrir chose tant pre-  
 iudiciable à son auctorité. Nous viuons en ceste espe-  
 rance, SIRE, Que disie esperâce ie veux dire assurance  
 , car nous auons assez de tesmoignages & experien-  
 ces de vostre vertu & valeur. C'est vostre œuvre SIRE,  
 c'est vostre gloire, & l'honneur en redōdera à vous seul  
 apres Dieu, & le bien & repos à tous voz subiects, puis  
 que de ceste diuision de Religion ne sont vėnuz que  
 tous maulx.

Ayant estably ce qui est de l'assurance de la Reli-  
 gion Catholique en ce Royaume, est besoin repurger  
 & reformer les desordres que la corruption du siecle a  
 aporté en tous estats. Et parce que le iugement & cor-  
 rection doit commencer par la Maison de Dieu, ainsi  
 que diã le prophete: Nous parlerōs en premier lieu de  
 nostre Ordre & estat Ecclesiastique comme premier,  
 pour la dignité du ministere & fonction de ceste char-  
 ge Sacerdotale tant grande & reuerce de tout temps, de  
 tous ceux qui craignent & ayment Dieu.

Cet ordre Sacerdotal iadis, voite deuant l'establissement certain de la loy de Dieu, a esté reueremment retenu & obserué en la personne des aînez de chacune famille: mesmes depuis que les aînez des Egiptiens furent frappez & tuez par l'ange, pour leur rebellion, les aînez des enfans d'Israël furent consacrez à Dieu pour loy establie: tellemēt que quād Cain & Abel se debattirent pour le droict d'aînesse, ce n'estoit pas pour chose de neant, mais par vn tres-grand hōneur en la famille, & principalement pour la vocation au seruice de Dieu. Ce droict fut premieremēt en la lignee de Ruben qui estoit l'aîné entre les enfans d'Israël : mais depuis qu'il se fut souillé de l'infame inceste de sa belle mere ou concubine de son pere, il perdit ce beau droict Sacerdotal, qui estoit attaché à son aînesse: & luy succeda Leui, qui depuis aussi perdit ceste prerogatiue, pour la perfidie commise contre ceux de Sichem, & pour auoir prophané & abusé du Sacrement de Circoncisiō, pour courir le meurtre & occision qu'il fist de tout ce peuple en vengeance de l'inceste de sa sœur Dina. Mais ceste lignee de Leui pour auoir si bien fait, non seulement en la sortie des enfans d'Israël hors d'Egyppte: mais encores en la punition des Idolastres, qui adoroient ce veau de fonte, recourit ceste dignité Sacerdotale, comme vn prix, & loyer de sa vertu, & furent remis les Leuites, au lieu des aînez de toute la lignée & semence d'Israel. Voicy (dict le Seigneur parlant à Moyse) i'ay esleu les Leuites au milieu des enfans d'Israel, pour toute l'aînesse & primogeniture qui sort des enfans d'Israël, & les Leuites serōt miēs & ce qui l'ensuit, Ceste dignité

leur fut depuis confirmée tost apres la sedition de Coré, Dathan, & Abiron, au signe & miracle que Dieu monstra en la verge d'Aaron, laquelle fleurist seule entre les vnze reiectons, en tesmoignage que Dieu auoit destiné cette lignée de Leui, seule pour luy seruir en l'ordre Sacerdotal: & pource ceste mesme verge fust serree & reseruee au Tabernacle, afin que par apres aucune des autres lignées n'affectedast & aspirast à ce degré. Et depuis le fils de Dieu nostre Sauueur, aîné de tous ses freres, ce grād Prestre selō l'ordre de Melchisedech, ayāt accōply ce solēnel & immortel sacrifice, pasteur de nos ames, les nourrissant par sa parolle & par son corps qu'il a exposé pour nous, montant au ciel & remettant sa charge si excellemment à S. Pierre & à ses Apostres, leur a donné & remis sa puissance, de lier & deslier en son nom, d'ouuir & fermer les portes du Royaume des Cieux, & a auctorisé bien plus excellemment qu'en l'ancienne loy, ce grand Ordre Sacerdotal en ces douze Apostres, & ceux qui successiuement sont descendus d'eux. Et premierement les grand Pontifes representans ce Doyen des Apostres S. Pierre, auquel expressement Dieu a commis la garde de son troupeau, l'inuitant par trois fois à ceste charge par protestation & interrogation de sa charité, luy donnant les clefs de puissance, & de science: & depuis auant que de monter au Ciel, auroit communiqué à ses autres Apostres, ce mesme pouuoir de lier & deslier les pechez, de les retenir & absoudre, & iceluy continué & deriué aux successeurs, par vne succession legitime iusques à huy, sans interruption de tēps & de personnes, que nous appellons

selon cette belle variété, que l'Eglise mere de Dieu a establie pour ornemēt comme diuerses estoiles au Ciel. Les vns Patriarches qui representent les quatre Euan-gelistes, les autres Primats & Archeuesques, qui comme les Archanges entre les Anges tiennent l'ordre & la police entre les Euesques leurs confreres, qui assistez des chapitres de leurs Eglises pour leur seruir de conseil, comme Eleazar & Ichamar à Moyle & Aaron, tiennent le gouuernail du nauire & Eglise de Dieu. Ces premiers ordres & dignitez en l'Eglise furent si excellentement autorisez par la propre bouche de nostre Sauueur qu'il pronōça à ses Apostres ces mots. Je vous enuoye au monde ainsi que Dieu mon Pere ma enuoié. Ceux de qui vous remettrez les pechez, leur serōt remis, & ceux que vous retiēdrez seront retenus. Et encores celuy qui vous oyt, il m'oyt, celuy qui vous mesprise, il me mesprise. Aussi nostre Dieu parlant à Samuel. Ils ne vous ont pas reiecté dict-il, mais moy. Le Prophete Malachie a nōmé ceux qui sont appellez à si grandes & excellentes charges, les Anges du Dieu des batailles. Et sainct Paul parlant à ses Galates, se compare à l'Ange de Dieu, & quelques fois il s'appelle herault de l'Euangille & parole de Dieu. Ce sont les Sacrificateurs du haut Dieu, deuant qui tous les peuples flechissent le genouil, pour la reuerence & dignité de ce grād maistre pere commun de tous à qu'ilz seruent, & des choses Sacrees qu'ilz traictent. Les Emperours & Roys de la terre, les reuerēt cōme ceux des mains desquels ils reçoient la Loy de Dieu. Il fut cōmandé à Iosué Prince d'Israel de se tenir à vn coin de l'autel vis a vis d'Eleazar

zar Sacrificateur, & receuoir le liure de la Loy de ses mains & de ses Leuites. Aussi les Empereurs ont appelle leurs Patriarches de Constantinople par ce nom de bien heureux, les Euesques fous eux tressaincts: Les Prelats sont appellez tantost pasteurs, à l'exemple de leur Chef nostre Sauueur ce grand Pasteur vniuersel, tantost prophetes, tantost docteurs, ores le sel de la terre; autresfois la lumiere du monde: Mais si ceste lumiere est cachee fous le muy: si le sel est corrompu & euenté que deuiendra il, & à qnoy sera-il bon, si non à iecter par les rues, & estre foulé aux pieds? La lumiere que nous conceuons par les yeux si elle est tenebreuse, le reste du corps ne sera-il tenebreux & obscur? Ces qualitez si grandes, si reueres & honorees, pourquoy sont-elles tournees en mespris en nostre siecle, sinon qu'en l'Eglise de Dieu, en la bergerie de nostre Sauueur sont entrez de faux pasteurs, nō par la porte, mais par dessus les murailles, comme larrons, par indeuës promotions, par argent, par simonie, par faueurs, & non par merite de doctrine ou bon exemple? Telles gens sont appellez de Dieu loups en sa bergerie, par le prophete, chiens muets, qui ne scauēt abbayer. Le ministere des Prelats & Pasteurs en l'Eglise de Dieu gist principalemēt en la doctrine & instruction des Chrestiens, pour cognoistre leur salut, & paruenir à la gloire de Dieu. Ce n'est pas assez que chacun crie, il faut qu'ils soient gens de bien, & de bon exemple. Car ceste qualite est requise en tous Chrestiens, de quelque estat qu'on les puisse choisir. S. Hierosme nous enseigne biē autrement, quand il dict: *sancta simplicitas quantum exēplo*

*prodest, tantum sua taciturnitate nocet.* La sainte simplicité autant qu'elle profite par son bon exemple, autant fait elle de destruction en l'Eglise par son silence & taciturnité: & nostre Sauueur voulant demonstrier au peuple d'Israel combien la doctrine est necessaire, il admoneste son peuple de receuoir la doctrine qui leur estoit annoncée par les Scribes & Pharisiens qui estoient assis sur la chaire de Moÿse, de ne suiure pourtant l'exemple de leurs œuures & ne cheminer selō leurs voyes. Nous recognoissons donques avec regret la face de l'Eglise estre alteree & chāgée de sa premiere forme, puisqu'au lieu des doctes ont esté introduits des ignorās, au lieu de peres & tuteurs de l'Eglise sont entrez des dissipateurs, au lieu de Pasteurs des loups rauissans.

La cause de ce mal n'est autre que la mutation qui a esté faicte des premieres & anciennes eslections, introduictes & obseruees dés le tēps des Apostres, lors qu'apres l'eslection de deux, le sort tōba sur l'Apostre Mathias subrogé au lieu du traistre Iudas. Et de ce nom de sort appellé en grec *Kluros* est deriué ce mot de Clerc & Clergé, qui monstre assez l'ancienne origine vsitée par les Apostres, & depuis continuee en l'Eglise iusqu'en noz temps. Et encores que esdites eslections il y eust quelquesfois du vice, comme brigues, cōtentions & seditions, & souuent l'ignorant esleu plustost que le docte, cōme nous l'auons veu au dernier siecle: Neantmoins comme en toutes choses bien establies il suruiēt quelque corruptelle, Il ne fault pour cela laisser ceste belle & ancienne institution, non plus que d'abādonner le labourage & semence pour l'yuraye. Il suruint à

Rome dès le temps de la primitive Eglise vne grande contention, voire sedition sur l'eslection au pontificat des personnes de Damasus, & Vrsicinus amplement recité par Ammian Marcelin, & pour cela ceste forme d'eslire ne fust ostée de l'Eglise: Mais le monde toujours curieux de destruire les œuures de Dieu au lieu de ses saintes eslections auroit donné le goust & appast aux Monarques de la douceur des nominations aux Prelature, & par ce moyen sont entrez en l'Eglise de Dieu, aux Eueschez & Abbayes toutes sortes de gens, des Harpies depeintes par Homere, de visage feminin, & corps d'oyseau, les pieds garnis d'ongles rauissans & souillās par leurs ordures les tables & napes diuines, des Ours & des Loups indifferemment; & si quelques vns dignes & capables y sont entrez, comme il y en a encores bon nombre en ce siecle graces à Dieu, ç'a esté par vn secret iugement de Dieu, qui a tousiours reserué quelques bons Prophetes par les plus grandes ruines & desolations d'Israel. La vraye marque & signe de la ruine euidente du Royaume & republique des Iuifs, fust la mutation de la forme introduite par la loy de Dieu, pour paruenir au sacerdoce & premiers ordres de Prestre. Car au temps proche de leur decadence & ruine, le grand office sacerdotal se vendoit ou donnoit par faueur & ambition, chose pareille en soy & de mesme effect: Car de donner pour quelque recopense, ou pour gratifier autruy, ce n'est pas apporter le iugement qu'il faut en l'eslection & nomination, & tout cela equipole à vendition; dont s'en ensuit en l'Eglise & sur tout le Royaume la malediction de la cheute &

trébuchement de Symon Magus, qui voulust achepter les dons & fonctions du Sainct Esprit, De la lepre de Giezei qui print le presét refusé par son maistre Elisee, pour le miracle de la guarison de Naaman Syrien. De ces induës nominations est venue l'ignorance par tout en l'Eglise. Car comme l'on dit en commun prouerbe *stiriles habent labra lactucas*. Les Pasteurs qui se sont trouuez ignorans ont aymé leurs semblables, & au lieu d'aduancer les doctes gens de lettres aux degrez Ecclesiastiques, ils en ont aduancé d'indignes, dont la France est trop remplie. Encores y en a-il qui combien qu'ils puissent apporter quelque fuit en l'Eglise de Dieu, & satisfaire à l'honneur de leurs charges, s'arrestent tellement au mesnage & commodité, qu'ils se rendent muets en l'Eglise de Dieu, & tombent en la malediction de l'Apostre. *Vae mihi si non Euangelizauero*, & en la seconde parabole du Prophete qui les appelle chiens muets. *Canes muti non valentes latrare*. Il est en vous SIRE, de pouruoir à ce mal, qui a trainé avec soy vne chaine & liaisõ de toutes sortes de maux: car ceste indeuë promotion & aduancemēt de l'ignorance aux dignitez Ecclesiastiques a produit l'heresie, & l'heresie la diuision, & la diuision la ruyne: & le seul moyen d'y pouruoir est de reprēdre & mettre sus l'ancienne forme de l'Eglise, les elections de bons, doctes, & sages Prelats qui ayment Dieu & son Eglise, fidentes dispensateurs du ministere de Dieu.

Pour l'institution & discipline en la doctrine, pieté, & religion Chrestienne, a esté introduict en l'Eglise l'ordre & vie Monastique: dont quelquefois ont esté

tirez

tirez & extraictz quasi par force, pour la rarité d'hommes doctes, dignes & capables d'exercer les Prelatures de tres-grands & excellens personnages, comme S. Basile, & S. Jean Chrysofome, qui pour leur grande sainteté & rare doctrine furent tirez de leurs monasteres, & poussez à ceste premiere dignité Episcopale. Ces monasteres ont esté anciennement les escolles saintes de l'Eglise Chrestienne, à l'exemple de celle des Nazariens au vieil testament, & des escolles des Leuites recitez au liure des Nombres; de celle des Egyptiens tant celebre tesmoignée par Moysé dans son Genèse, & par Strabon en sa Geographie, ornez de la memoire de ce grand philosophe Platon leur disciple, & du tesmoignage de Salomon duquel la sapience a esté comparée par excellence aux Sages & Docteurs des Egyptiës. Telles escolles ont esté en Palestine par le tesmoignage de Samuel: & en Babylone comme entre les Medes & Perles par le tesmoignage de Daniel, dont seroient yssus les Mages, sages & sçauans en toute sorte de Philosophie. Athenes a eu ses escolles tant celebres, & Rome les colleges des Pontifes & augures: mais plus excellemment le peuple de Dieu a eu ses saintes escolles & synagogues par les quarante huit villes Leuitiques au Royaume d'Israël, & par dessus toutes en la ville de Ierusalem, comme aussi pres du Tabernacle de Dieu en Silo. Nous lisons que Samuel fut le chef, l'Abbé ou le principal du college de Rama, dont la congregation ou college des Prophetés s'appelloit *Naioth*, qui veut dire en François la bourse ou communauté: & sur les escolles de Hiericho & Gilbal, furent proposez Elic &

Elizée, excellens Prophetes & Docteurs en la pieté & doctrine de Dieu, & leurs escolliers s'appelloient fils de prophetes, comme nous lifons en Amos; Hieremie les appelle Nazariens: aussi ils appelloient leurs superieurs leurs peres: comme aujour d'huy font les Religieux, leurs Abbez & Prieurs, pour l'affection & obeissance qu'ils portoient aux Prophetes. Ces compagnies monastiques ou escolles estoient fondées & douées par les Roys & grands Princes excellents en vertu & pieté. Comme nous lifons non seulement en Daud & Salomon, mais aussi en Iosaphat, Ezechias, & Iosias, Roys bons & tres-heureux & si sous quelques mauuais Roys comme Ieroboam & autres ils estoient priuez de leurs facultez & reuenus, ils estoient soustenus des collectes & contributiōs des gens de bien. En telles compagnies a esté institué S. Paul aux pieds de Gamaliel, & a disputé es synagogues des Iuifs, qui estoient dispersez entre les Gentils. Cest vsage de congregation & synagogues est demeuré en Ierusalem, & entre les Iuifs dispersez iusques au temps de nostre Sauueur, qui institua le plus noble & excellent college qui fut oncques, ne qui sera iamais. Premièrement des douze Apostres, puis des septante disciples: & à son exemple apres luy ses Apostres ont eu autres disciples; comme S. Paul choisit en sa compagnie Sopastre, S. Luc, S. Marc, Barnabas, Silas, ou Syluin, Caye & Timothée, Aristarche & Secundus, Tychice & Trophime, Tite & Line, Crasce & Epaphre, Archipe & Philemon, Epaphrodite & Artemas & plusieurs autres: & depuis au siecle suyuant, tant en Indié, Syrie, qu'en Egypte; lors de la persecutiō des

Empereurs Tyrans, plusieurs saincts peres avec leurs disciples se sont retirez aux deserts, & ont esté appellez premierement Anachorettes, pour leur vie retiree, puis Heremites pour la solitude; & s'estant assemblez peu à peu en grandes compaignies, ont esté appellez Cénobitiques & Moynes, pour la vie solitaire qu'ils obseruoient en leurs congregations & communautéz. De c'est ordre d'Anachorettes, ont esté chefs vn grand saint homme nommé Paul, Anthoine, & Hylarion: & depuis S. Basile, S. Benoist, S. Augustin, ont adoucy ceste vie dure & austere, & institué semblables congregatiós colleges & monasteres, pour exercice de toute pieté tant en l'Eglise Orientale que Occidentale. Et de ces escho'es & monasteres, sont yssuz de grands Prelats & Docteurs de l'Eglise. Mais comme par succession de temps, toutes choses bien instituées se corrompent & desmanchent, si elles ne sont souuent reformées par ces derniers siecles, l'ignorance s'est mis en aucuns monasteres comme ailleurs, demeurant toutesfois la marque de l'ancienne doctrine, par les bons liures curieusement gardez en leurs librairies. Car les nominations estans introduictes sur les Abbayes comme sur les premieres Prelatures, avec la doctrine perdue, ce qui restoit de regle, d'ordre, & de pieté, a esté chagé pour la pluspart en ordure, impurité, & toute espece de prophanation: car il est entré es monasteres, Abayes, & autres lieux saincts, indifferemment toutes sortes de personnes, non seulement de robe longue, mais aussi de robe courte, gens de guerre, gens sans lettres & eruditió, gēs empruntez, gardiens confidentiaires, simoniaques, gens qui n'ont

ny le nom ny la marque Ecclesiastique, femmes & enfans. Soubs telles maniere de personnes, est aduenu l'entier desfreiglemēt & desbordement de la vie monastique, la ruyne des edifices & biens Ecclesiastiques, les temples sacrez, mal seruis, prophanez, seruans en beaucoup de lieux d'estables à cheuaux, en autres de magasins, les Religieux battus, mal traictez, reduicts en petit nombre, & en beaucoup de monasteres supprimez & abolis du tout, au grand regret des gēs de bien, qui anciennement prenoient leurs consolatiōs entre les afflictions de ce monde, dedans ces beaux & Saincts lieux, avec de bons peres remplis de pieté & saincte doctrine. Aussi pour signe de la vengeance de Dieu, les ministres de l'antechrist, heretiques & voleurs ont comblé ces lieux Saincts, de ruynes & desolations: Et ce qui reste est occupé pour la pluspart par gens de guerre, qui au lieu de substenter & alimenter de bons religieux, y nourrissēt leurs cheuaulx, chiēs & oyseaux: frustrent le seruice de Dieu s'apropriant de l'héritage de l'Eglise, le baillēt en mariage & partage, & ainsi destruisent la vigne du Seigneur. Les Loix & constitutions ont si estroictement ordonné ce qui est deu à la reuerence des Saincts & Sacrez lieux. Vostre Maieité a renouuellé les Ordonnances il y a vnze ans, en ce mesme lieu, & toutesfois nul ne veult obeyr, chacun cherche sa commodité & son plaisir, la force, la violence & le respect ont plus d'efficace que la raison. Par qui doncques sera conserué l'honneur de Dieu? Pour neāt porteroit vostre Majesté le glaiue de Dieu en terre, s'il ne se faisoit obeyr, mesme en ce qui est de l'honneur de

Dieu,

Dieu: Je ne parle pas icy de la force des heretiques, que vostre Maiesté scaura bien dompter avec le temps, Je parle de ceux qui portent ce masque de Catholicque, & ne sont rié moins dans leur cœur, qui s'aproprient indeuëmēt du bien de l'Eglise & n'en font aucune professiō, qui vsurpēt & detiennent violentemēt les lieux & biens d'Eglise, rauissent & spoliēt les dixmes & reuenus, au veu & cōniuece des gouuerneurs & magistrats.

A tous ces desordres S I E E, le seul & singulier remede est d'essire & nommer bons & saincts personages qui soient de l'estat & qualité requise, qui seruent Dieu sur les lieux, qui commettent de bōs Prieurs pour donner exemple & tenir la main à la reformation, & implorer l'ayde du bras & force de vostre Justice: Et que desapresent toutes ses harpies & sangliers qui rongent la vigne de Dieu, vuidēt & deslogent des lieux Saincts & de ce qui y est consacré & destiné. Et à ceste fin soit informé & decretté contre ceux qui detiennent les abbayes, & ne sont de la qualité, contre les confidentiaires & Simoniaques, comme aussi contre ceux qui en vsurpent & detiennent les biens, dixmes & autres reuenuz, pour les informations faictes, estre procedé contre eux, comme sacrileges & depradateurs du bien de Dieu & des pauvres.

Après l'ordre des Prelats, pasteurs, & Abbez viennent en la Hierarchie Ecclesiastique, les septante qui furent appelez par nostre Sauueur, au ministere', pour soulagement des Apostres, à sçauoir les Prestres & Curez, qui par l'imposition des mains de leurs Prelats sont appelez en part, de ceste grande & ex-

cellente charge, aufquels la puiffance de lier & deflier est communiquee, & la dignité de confecration du Sainct Sacrement & autres Sacremens ordinaires : le feruice & Miniftre defquels est fi neceffaire en l'Eglife de Dieu, & l'vfage fi frequent, qu'auffi peu s'en peuuent passer les vrays Chrestiens, que de la lumiere du Soleil; & toutesfois c'est l'ordre & estat auourd'huy le plus miserable & le plus affligé. Ils font deiettez & dechassez hors de leurs maisons, ie ne dis pas par les hereticques, ie dis par les Catholicques, où qui tels se reclamant, & où ils y font soufferts, leur bien est rauy, ils sont pillez, spoliez ou contraincts d'en faire part au plus puiffant, fans protection des gouuerneurs, ne assistance des officiers des lieux, abandonnez des vns par crainte, des autres par respects des violents occupateurs. Comme pourra subsister la religió Chrestienne en ce Royaume, si cest ordre est ainfi abandonné? qui offrira prieres & sacrifices à Dieu, s'il n'y a plus de prestres & sacrificateurs? qui administrera les Sacraments au peuple? & quel moyen y a-il plus court pour faire perdre l'ordre & l'exercice de la Religion, que par la subtraction de leurs possessions, nourriture & alimens? Les grandes menaces & signes de desolation, que les Prophetes ont annoncé au peuple de Dieu, ont esté la perte & subtraction de leurs prestres & anciens; & comment y en pourra-il plus auoir en France si les gens de guerre les mangēt, les seigneurs des lieux s'approprient de leurs dixmes, si le peuple ne veut payer les droits qui leur sont deus de droit diuin & humain? Ceux là sont tenus pour sacrileges, qui retiēēt les biēs

qui font deus à l'Eglise, soit dixmes, cens, rēte, ou autre deuoir ou qui les payēt malicieusement & frauduleusement. Le Prophete Aggee exclame cōtre telles gēs & tefmoigne ouuertemēt qu'il n'y a autre raison pour laquelle le Dieu enuoye biē souuēt la sterilité és biēs de la terre, sinō pource que le peuple ne paye ce qu'il doit au temple de Dieu, & aux seruiteurs d'iceluy: & en Malachie, Dieu promet fertilité à son peuple sil paye liberalemēt les droiçts & deuoirs Ecclesiastiques. Ce sont droiçts & deuoirs qui sont deuz à Dieu en vraye recognoissance de la seigneurie directe & vniuerselle, qu'il a sur toute la terre & biens qui en prouiennent, lesquels il depart largement aux hommes de sa liberale main: les dixmes doncques & premices sont deuz à Dieu, & parce qu'il n'a que faire de noz biens il se contente de l'obeyssance & recognoissance & en remet l'vsage & disposition à ses Leuites, ses Prestres & Sacrificateurs, ausquels d'ailleurs il faudroit fournir & supediter viures & aliments necessaires: car comme diçt S. Paul, parlant de soy-mesmes sur ce subiect, l'ouurier qui traueille est digne de son salaire & loyer, & lon ne lie pas la bouche au bœuf ou au cheual qui bat le bled: & parlant à ses Corinthiēs; si ie vous ay semé & moissonné ( dit-il ) les graces & fruiçts spirituels, pourquoy ne recueilliray-ie les fruits temporels? & toutesfois sans auoir esgard à toutes ces raisons & considerations fondées en droiçt diuin & humain, plusieurs s'efforcēt auourd'huy d'vsurper, inuahir, ou distraire ce qui est deu à l'Eglise, ne recognoissant pas que le bien d'autruy mal pris ou retenu, est subiect à restitution, voire entre personnes priuées,

& à plus forte raison ce qui est deu à Dieu & à son Eglise. Le moyen de pourueoir à ce mal est, qu'en adioustant aux ordonnances sur ce faictes aux Estats derniers, il soit encores de nouueau ordonné aux Gouverneurs des lieux, & Procureurs de vostre Majesté, chacun en leur ressort, d'enuoyer par chacun an aux Parlements, vn proces verbal contenant les noms des Curez, avec attestations de chacun d'eulx, de la iouissance qu'ils feront de leurs biës & de ce qui leur en sera retenu ou soustraiët: Et par ce que beaucoup de pauures Curez n'osent libremët se plaindre, qu'il soit enioinct ausdits Gouverneurs & Procureurs de vostre Maieité, d'informer secrettement de l'vsurpation qui se faict sur lesdicts Ecclesiastiques, pout le tout enuoyé à vostre Maieité & à vos Courts, estre decretté & procedé contre les coupables par les peines deuës aux sacrileges. C'est chose digne de vous, SIRE, à l'exemple de ses anciens, bons Roys & Empereurs, qui se sont renduz, protecteurs & conseruateurs de tout ce qui est necessaire à l'exercice de la Religion Chrestienne, qu'il vous plaise offer hors de vostre Royaume ceste induë vsurpation des biens & droiëts de l'Eglise, ce sacrilege infame, ce brigandage public des biens que voz predecesseurs en partie, autres Princes & Nobles, Chrestiens de tous ordres & qualitez ont donné par charité à l'Eglise de Dieu pour l'aliment de ses seruiteurs, ou que les Ecclesiastiques mesmes ont acquis par leur bon mesnage & frugalité. Mais ou est-ce que m'enporte mon discours? vray Dieu, qu'elle prophanation nous voyons en nos siecles, de ce bien consacré à Dieu & à ses Autelz? En quel

quel Royaume , en quelle Monarchie s'est oncques vendu le bien donné à Dieu, donné aux Sacrificateurs le bien qui n'appartient point aux vèdeurs? Les enfans d'Israel ont eu de grands affaires contre ses puissants Roys d'Assirie, de Babilone, d'Egipte leurs voisins de toutes parts, mais ils ne sont jamais arriuez à ceste misere de vendre distraire ou aliener la moindre part du reuenu Leuitique: Les Egiptiens, voire Payens & toutes autres nations ont eu en telle reuerence les choses données & destinees à leurs Téples & Sacrificateurs, que tant s'en faut qu'ils ayent, ie ne dis pas vendu, mais touché au fonds & patrimoine des Ecclesiastiques, que leur reuenu mesme, & tous leurs autres biens ont tousiours esté exemptz de toutes leues & impositions tât ordinaires que extraordinaires, Aussi les constitutions des bōs Empereurs & Roys y ont pourueu, & par tous les siecles ce sacré patrimoine a esté inuiolablement conserué. Qui ne void que c'est vn moyen pour conseruer & reduire à neât l'estat Ecclesiastique. Ne voyez vous messieurs des autres Estats, l'interest que vous auez ioinct avec nous? Voz enfans sont-ils pas le seminaire de nostre estat Ecclesiastique? leur part Leuitique qu'ils prēnent en nostre Estat, ne soulage-elle pas d'autant la part de leurs aisnez & de leurs maisons? N'est-ce pas vne liaison indissoluble entre les trois Estats? Rompez l'vn des Chenons, les autres s'en vont: Ou sont les maledictions & execrations que ces bons Roys, Princes, Nobles & autres fondateurs ont mis & aposé à leurs Chartres, contre ceux qui interuertiroiēt leurs fondatiōs. La memoire en est-elle oubliée? Vou-

driez vous que la posterité vous feist ce tort de vendre & aliener ce que vous auriez donné & destiné pour certain effect? Le bié de Dieu, le bien de l'Eglise, il est inalienable pour quelque cause ou occasion que ce soit, & de quelque auctorité qu'on se puisse courir: S'il est à Dieu, c'est sacrilege d'y toucher: S'il est aux Ecclesiastiques soit en propriété, soit en vsufruct, ce n'est pas iustice de le vendre mesmes, sans leur consentement, ce sont tous les deux: Sainct Augustin & plusieurs bons Peres, ont permis de vendre & aliener des biens de l'Eglise pour le rachapt des captifs, & pour les pauvres: Mais c'estoient les vaisseaux sacrez, les biens meubles, l'argét du tresor: mais des immeubles, cela est sans exemple. Vn seul Charles Martel a infamé sa memoire par l'horrible serpent trouué en son sepulchre, pour auoir attenté aux biens de l'Eglise. Tant de guerres cõtre les Albigeois, tant de necessitez & guerres contre les Anglois, n'auoient iamais peu rompre ce Palladium, que la suggestion des huguenots couuerts a inuenté. Pour pourueoir à ceste vastation & dissipation du bien de Dieu, & courir ceste nullité d'alienatiõ du bien sacré aduenue de nostre siecle: Nous supplyons vostre Maiesté, (SIRE, ) nous vouloir accorder, remeré perpetuel de nos biens venduz en rendant le iuste prix, les loyaux coustz & iustes meliorations. Et que ceux qui à l'aduenir s'ingereront de vendre ou achepter le bié de Dieu & de l'Eglise, seront dés à present comme pour lors declarez iniustes vendeurs, & achepteurs iniques, detenteurs & occupateurs, subiects à restitution du principal & des fructs pour tousiours. Il y a encores vn mal

en l'Eglise de Dieu, à sçauoir la pluralité des benefices, car comme ainsi soit (selon le prouerbe Latin) que nul ne puisse estre assis sur deux sieges: aussi toute personne Ecclesiastique pour faire son deuoir, ne peut tenir deux Eglises qui requierent deux seances ou residences, il ne peut annoncer la parole de Dieu en deux lieux en mesme temps: ce qui s'entend principalement pour deux Eueschez ou deux Cures qui ont charge d'ames, & cōsequemment requierēt residence. Pour ce qui reste de la reformation de l'estat Ecclesiastique & manutentiō de la foy & religiō Catholique, le Cōcile de Trēte y a si amplement pourueu, que pour en faire redicte par le menu, il faudroit plusieurs iours, & chacune session d'iceluy Concile requerroit vn sermon entier: Mais à l'obseruation d'iceluy, nous exhortons, & nous & les nostres de iour en iour, & nous y affectionnerons de plus en plus, mesmes puis qu'il plaist à vostre Majesté le receuoir en cestuy vostre Royaume, à l'exemple de tous les autres Roys Princes & Potentats souuerains, Chrestiens & Catholiques. Ce bel œuure cōtient l'interpretation de la doctrine celeste, s'en est le sens & intelligence, donnant la lumiere & clarté en l'Eglise cōtre toute heresie. C'est la reformation de toute la discipline & mœurs des Ecclesiastiques. C'est l'exemplaire de vie, c'est la fontaine de sciēce, c'est le repos des ames.

A l'exēple duquel Concile general, & suiuant ce qui est ordonné par iceluy, seront à l'aduenir pratiquez és Prouinces de ce Royaume: les Conciles Prouinciaux de temps en temps, pour tenir la main à l'execution du general, & repurger particulièrement les erreurs qui y

pourroient apres suruenir.

Le plus excellent œuure qui soit en l'Eglise de Dieu apres sa doctrine,annonciation de la saincte parolle, & administration des sacremens,est l'exercice de la charité enuers les pauures, Car puis que tout l'estat de la religion chrestienne consiste en deux chefs, la charité enuers Dieu, & la dilection vers les hommes, le principal œuure du Chrestien gist en l'aumosne vers les pauures, dont le mot Grec est deriué de *deleos*, qui signifie misericorde, par ce que qui n'a pitié & misericorde de son semblable, il n'est pas digne de porter le nom d'homme,dont descend ce beau mot d'humanité: encores moins le nom Chrestien, par ce que nostre Sauueur Iesus-Christ,duquel nous sommes soldats & seruiteurs, au nom duquel nous sommes baptizez, a recommandé specialement ceste belle vertu de charité enuers les pauures, voire les a establiz & proposez côme nos fourriers & mareschaux des logis, qui nous reçoient & logent au Royaume des cieus, disant ces mots,faiçtes vous des amis des richesses d'iniquité de ce monde, afin que quand vous viendrez a defaillir ilz vous reçoient au Royaume des cieus. Que dirōs nous si nostre Christ s'est faiçt pauure luy-mesme en ce monde pour nous? & si il repute l'aumosne faite aux pauures ou bien le refus & denegation comme faiçt à luy-mesme? Quand representant ce dernier iour, il reproche à ceux qui pensoient entrer au Royaume des cieus, pour auoir prophetizé & annoncé son nom. I'ay eu faim & vous ne m'avez donné à manger,i'ay eu soif & ne m'avez donné à boire:i'ay esté nud & ne m'avez reuestu: &

enco-

encores auant que monter au Ciel il a substitué les pauvres en son lieu, disant: Vous auez tousiours les pauvres avec vous, & leur pourrez bié faire: mais vous ne m'aurez pas tousiours. En ceste escholle de charité & sollicitude des pauvres, il a nourry ses Apostres & disciples: & à son exemple S. Pierre, S. Iacques & S. Iean, ont diligemment recommandé ce soing des pauvres à S. Paul. Comme nous lisons en son second chap. aux Galates, dont aussi il nous a laissé plusieurs beaux exemples quasi en toutes ses Epistres. Et encores que S. Pierre se soit excusé & deschargé quelquesfois de la dispensation & administration des pauvres: si est-il tres-affectionné & zelé à ce qu'il leur soit donné fidelles & charitables administrateurs. C'est donc aux pasteurs & gens Ecclesiastiques à qui appartient ce soing & sollicitude, non seulement d'exhorter, conuier, & admonester le peuple à ceste sainte contribution, mais encores d'auoir esgard à l'administration & distribution du bien y destiné: car si les biens qui autrefois ont esté donnez par la liberalité du peuple Chrestien pour cest effect, peuuent soulager & supporter vne partie de la bonne volôté du peuple, qui d'ailleurs n'en a peut-estre pas trop pour la nourriture de ses enfans & famille, pourquoy supporterons & dissimulerons nous le sacrilege manifeste qui se fait par ceux qui detiennent & vsurpent les reuenuz des hospitaux, maladreries, & autres biens destinez, aux pauvres fondez au soulagement des villes, vilages, & bourgades, & de tout le peuple? Ce sont les causes en partie des miserables tempestes & calamitez qui font  
ur ce Royaume: car si ceux-là sont puniz griefuement

qui ne donnent rien de leur substance aux pauvres, combien plus seront puniz ceux qui detiennēt & occupēt indeuëmēt les biens qui leur sont desia destinez & dōnez? Et si celuy qui a les biens de ce monde, ainsi que nous annonce mōsieur S. Iean, & il voit son frere indigent, & ferme son cœur, & sa misericorde en son endroit, est tenu pour cruel; combien plus cruel & sacrilege sera celuy qui retient & rauist le bien qui est ia donné aux pauvres? Les Moabites & Cananeens on esté destruits de Dieu, pource qu'ils auoient mesprisé les pelearins, & n'auoient eu aucun esgard aux pauvres. Pour ayde de ceste administration & soulagement des Apostres & Euesques leurs successeurs, ont esté esleuz en l'Eglise les Diacres, comme curateurs & œconomes du bien des pauvres; entre lesquels ont esté ces premiers excellents Diacres, dont est fait mention aux Actes des Apostres: & depuis ce constant & vertueux martyr S. Laurent, qui ayma mieux espādre tout à vn coup les facultez & l'argent de l'Eglise enuers les pauvres, & le leur distribuer, que de le declarer à l'Empereur, pour en laisser l'Eglise & les pauvres frustrez & spoliez. Ce n'est pas pour neant, ny sans occasion que les hospitaux ont esté bastis & construiçts au pied des grandes Eglises Cathedrales & Eueschez, afin que les Prelats & Pasteurs en eussent le soing & sollicitude à toutes heures: aussi en la primitiue Eglise le peuple Chrestien apportoit au pied des Apostres & Euesques, tout son bien & substance pour viure en commun, & seruir à la sustentation des seruiteurs de Dieu & des pauvres: mais depuis quelques années que la Religion Chrestienne &

Catholicque s'est refroidie, que la charité est tournée en avarice, la charge & administration en a esté transférée aux personnes lays, qui ores qu'ils soyent Chrestiens, & consequemment doiuent estre reueustus de charité, neantmoins nous voyons les biens des pauvres en plusieurs lieux appliquez à l'usage des gens lays, des communautéz des villes, aux frais communs d'icelles, aux voyages, procez, voire appropriéz & distraictz à l'usage priué d'aucuns, au grand dommage & preiudice des pauvres, & infamie du nom Chrestien en ce Royaume. Aussi quelle apparence peut-il auoir, que ceux qui ont femmes & enfans, le soing & sollicitude de laisser du bien à leur famille & de l'augmenter, qui ont plusieurs affaires & distractions mondaines, portét plus de charité, diligence, & affection aux pauvres que les Ecclesiastiques, qui n'ont autre actiõ ny affaire qu'à prier Dieu, vaquer à la lecture & sollicitation des pauvres, qui ne laissent rié apres eux qui les puisse troubler ou trauailler, les cõuier à faucher leur foy qu'ils ont specialement dõné à l'eglise? Je ne dis pas pour les grãds bureaux des pauvres de Paris & Tolose, & de quelques autres villes dõt l'administratiõ est tenue pour assez sincere & loyale iusques icy: mais il y a en plusieurs autres villes, bourgades, voire par les chãps, tant d'hospitaux fondez qui pourroient suffire à la nourriture, non seulement de ceux qui mandient, mais encores des honteux indigens. Je m'en raporte à ce que l'on en voit & oit dire par le monde. Nous ne portons point d'enuie à ceux qui les administrent, pourueu que nous en soyons deschargez deuant Dieu. Mais c'est vne defraudation trop

calamiteuse & deplorable, non seulement en la police Chrestienne, mais en la police ciuile qui doit estre reparee: & s'il plaist à Messieurs les lays continuer en ceste charge & que les dernieres Ordonnances semblét plus à propos que les anciennes constitutiōs, du moins que les Ecclesiastiques soient appelez au mesnagement & redition des cōptes, pour veoir & recognoistre le bon & fidel debuoir qui s'en fera enuers les pauures & reformer les abuz, sacrileges & vsurpations qui s'y font.

Ce discours des hospitaux meramene en memoire l'hospital autrefois fondé en Hierusalem sous le nō de Sainct Iehan, soit que ce fust en memoire de Sainct Iehan Baptiste grand Prophete & precurseur de Christ, ou pour la fondation d'un Sainct Iehan, Patriarche de Alexandrie, qui du temps del'Empereur Phocas fonda c'est hospital si grand & si celebre, que pour leur grande charité, & depuis pour la vertu militaire à laquelle se seroient adonnez cōtre les Sarrazins, les administrateurs & confreres d'iceluy, seroient augmentez & accreuz en grands biens & possessions par la liberalité des Princes, & entre autres de Godofroy premier Roy, qui leur auroit donné l'Isle & Royaume de Rhodes, pour la defence contre les Turcs & Barbares, & pour seruir de boulevard à toute la Chrestienté: Et depuis se sont tellement accreuz en vertu & honneur, par les grandes victoires qu'ils ont eu sur les infideles, qu'en tous les Royaumes Chrestiens leur ont esté dōnez plusieurs grādes terres & possesiōs, & sont entrez en cest Ordre, des plus grandes & illustres maisons de la Chrestienté, & de toute sorte de Noblesse vertueuse, avec vn tel  
ordre

ordre pour couper chemin à l'ambitiõ, que nul ne pouoit venir aux commãderies de cest Ordre qu'il ne fust Noble de trois races, & par ordre d'antiquité: & encores qu'ils ayent depuis perdu ceste Isle & Royaume de Rhodes, toutesfois au lieu d'icelle ils defendent & conseruent l'Isle de Malte, comme vne barriere, boulevard & defence de l'Empire Chrestien en l'Occident contre les Turcs: voire auectant de valeur, vertu & diligence, qu'ayans estez plusieurs fois assaillis par les Turcs ils n'en ont raporté que la honte & infamie, outre la perte & le dommage. Mais ce bel ordre de Noblesse qui a iusques icy seruy de seminaire de vertu, & exercice des armes à toute la Noblesse, qui a desiré y colloquer ses enfans, semble auourd'huy tomber en ruyne & decadence par l'ambition qui y est entree, comme en beaucoup d'autres compagnies: Car ce beau reglement de grades d'antiquité, qui donnoit esperance à la ieunesse comme au nouveau fruct du printemps, de venir à l'honneur de sa maturité en son authonne, a esté rompu par l'entree qui y a esté faicte d'aucuns Princes, (ayans vrayement bien merité de la Republique Chrestienne) par faueur toutesfois, & grandeur de leur maison: Si se desordre eust celsé là, c'eust esté chose aucunemét tolerable, & qui se fust peu couurrir de ceste grandeur & auctorité: Mais maintenant que sur ceste consequence on traine ce desordre comme vne chaine, de suite en suite, à toutes personnes indifferemment sans consideration de l'antiquité ny autre respect que de la faueur, ou à mieux dire de l'importunité: que pouons nous esperer que la ruyne prochaine de ce bel ordre, presage

manifeste de la miserable seruitude en laquelle nous pourrons succumber, de la tirânie Turquesque, si Dieu ne nous tend la main? Reconnoissez donques, SIRE, l'honneur de cest ordre qui a cousté le sang de tant de gens de bien pour soutenir le nom de nostre Christ à la face des Turcs, des mores, des barbares, qui a porté la croix par toute la mer Mediterranee, iusques en Orient & Aphricque: Ne permettez que cest ordre soit aneanty par vn desordre, mais plustost conserué à la gloire de Dieu, & honneur de ce Royaume.

Encores appartient au soing & sollicitude de l'Eglise, l'administration des Escolles & Vniuersitez, par ce que c'est la premiere semêce des personnes Ecclesiastiques, qui doiuent estre disposez & preposez vn iour à l'administration de la Parolle & doctrine de Dieu: Car cōbien que les Monasteres, ayent esté cy deuant les vrayes Escolles particulieres & feminaires de la doctrine de pieté, Toutsfois leur profession principale a esté de la doctrine Sainte & Theologie, à l'exemple de ses anciennes Escolles des Nazariens, Prophetes en Israel, dont nous auons parlé: Mais d'autant que pour paruenir à la cognoissance des grandes & haultes sciences, comme de la Theologie, Jurisprudence & Medecine, est besoing estre instruiet aux langues & artz de grammair, Dialectique, D'oratoire & Philosophie, pour auoir la methode de bien enseigner, dont Dieu auroit doué ses Apostres par vne grace infuze & speciale, lors qu'il les enuoya enseigner le monde en sa Parolle. Et depuis cessans les Miracles apres la fondation premiere de son Eglise, il a voulu que nous acquerions ses

belles sciences par labour, ainsi que Sainct Paul admoneste son disciple Thimotee, *attende lectioni.*

Pour ces causes les bons Empereurs, Roys, Princes, Prelats, Nobles & communautéz, ont fondé & institué de beaux grands & excellens Colleges, Academies, & Vniuersitez, qu'ils ont douez de biens, priuileges, grâds edifices, qui ont aussi excellē mētflory en leur tēps, comme celle d'Athene, de Baruch, d'Egypte, & autres Academies celebres: & entre les premieres & plus florissantes parmy les Chrestsiēs, a esté celle de la grāde ville & cité de Paris, dōt autrefois & encores puis n'aguieres sont fortis grand nombre de gens doctes; ie ne diray pas comme du cheual de Troye, car le nombre feroit trop petit, mais cōme des pierres iettées par Pyrrha & Deucalion, apres ce grand deluge aduenu en Grece, qui repeuplerent le monde, gens excellents en toutes professions & principalement en Theologie, dont si ie uoulois icy deduire les noms, les iours, voire les ans me defaudroient, & si i'en nommois aucuns ie ferois tort à ceux que ie lairrois en arriere: mais comme Satan est prompt & songneux de destruire & abolir toutes bonnes choses parmy le genre humain, il s'est bien sceu ayder du malheur des guerres & diuisions qu'il auroit semé en ce Royaume par l'heresie, pour introduire vne liberté, desobeyssance & desbauche en tous ordres, estats & professiōs, & principalement aux escholles & esludes, au grand regret & deplaisir de plusieurs gens de bien qui auoiēt esperé veoir refleurir par leurs enfans en leur posterité, ce mesme siecle doré & orné de gēs de lettres, que nous auons veu cy deuant du re-

gne du Roy François premier. Je ne desduiray point icy les remedes qu'il y faut apporter. Car tout depend de la bonne electiō & nominatiō de personnes qui procederont à ceste reformation dès long tēps desirée, tāt de fois promise & tousiours delaissee, à l'execution de laquelle vostre Majesté (SIRE) tiendra bien volontiers la main selon sa prudence & amour qu'elle porte aux lettres & à la vertu. Remettant le surplus de ce qui est des loix & ordonnances particulieres, necessaires à l'estat Ecclesiastique, & ce qui en despend, à ce qui en est fera ordonné sur les cayers presentez à vostre Majesté.

Sortant de l'Estat Ecclesiastique, ie viendray à ce qui approche à la grandeur de la diuinité, l'estat de la Noblesse, dont vostre Majesté (SIRE) est le chef. Car encores que la Majesté Royale soit composee de l'ordre sacré Sacérodotal, & de la Iustide & Police, & de toutes les belles parties de l'Estat dont il est le chef, neātmoins nous pouuons vrayement dire que toute la source & fontaine de Noblesse, vient & descend du Roy, comme de celuy à qui Dieu a mis le glaiue & la force en main, pour la communiquer & distribuer à qui luy plaist. C'est le Roy qui annoblit les personnes selon leurs merites, c'est luy de qui releuent tous fiefs & seigneuruties mediatement, ou immediatement. C'est luy à l'enuiron duquel (cōme les Anges à l'entour de Dieu) chacun noble ou guertier se doibt rāger pour receuoir ses commandemens: c'est luy qui veoit, approuue ou improuue les actions d'vn chacun & les scait honorer remunerer, ou blasmer selon le merite: & encores que la dignité Royale surpasse tout cela, ce neantmoins nos

Roys

Royz communiquent leurs victoires, honneurs & vertus à leur Noblesse, & prennent le nom de Gentilhomme, non comme les Royz & Empereurs barbares qui tiennent leurs caualiers pour simples soldats. Aussi les Nobles & Gentilshommes en ce Royaume sont obligez par la cōcession de leurs Fiefs & seigneuries qu'ils ont eu originaiement, de seruir leur Roy & la couronne en guerre, exposer leurs personnes, leurs biens, armes & cheuaux, quand le cas le requiert.

Cest estat de Noblesse & cheualerie a esté plus hautement tenu en ce Royaume qu'en toutes autres nations. Car les Romains ont tenu leur cauallerie en second ordre apres les Senateurs. Aussi la force de leur milice cōsistoit plus en gens de pied, qu'en gens de cheual, qui estoient de ce temps là mal-montez, & mal-armez, cōme la pluspart des autres nations fors les Perles, Parthes & Macedoniens : mais la Noblesse cheualeuse de France a esté tousiours la terreur de toutes nations, & les nations voisines qui se sont addonnees à ceste profession & exercice de cauallerie, il faut qu'ils confessent qu'ils l'ont appris des François. Nous lisons es liures de Pausanias en ses histoires Arcadiques de ce brave & vaillant Brennus iadis tant renommé capitaine de noz anciés Gaulois, qui ayât foudroyé toute l'Italie prins & saccagé ceste grāde Cité de Rome, alla en Macedoine, & de là remplist toute la Grece & les lieux ou il passa de la terreur de son nom: Que la forme de sa cauallerie estoit cōposée de la sorte que nous l'auons veüe & recogneuë de nostre tēps en France: Assauoir du cheualier armé de toute pieces sur vn cheual bardé & equi-

pé, son archer apres luy, & encore vn homme de cheual pour remonter le caualier s'il estoit porté par terre: & appelle cest ordre *Trimarkisia*, retenant le nom ancien Gaulois, encores vsté en Bretaigne de Mark, qui signifie cheual: & ce mot de *Trimarkisia* signifie vn ordre de caualerie ordōnee de trois cheuaux pour chacun caualier: Ceste antiquité pratiquee dès le temps de Brennus a fait cognoistre à toutes nations la valeur & anciēneté de la caualerie Françoisē, pour à leur exemple se dresser à cest exercice. Ceste Noblesse & gendarmerie Françoisē a cōserué son honneur & vertu, tāt que leur ordre a esté respecté & honoré: Mais depuis qu'au lieu des Nobles l'on a introduit des hōmes nouveaux prins du peuple, & que l'on les a esleuez aux honneurs deuz à la Noblesse, & de tels gens garny les compagnies de gens de guerre, cela a du tout alteré & chāgé la face de ceste gendarmerie Françoisē, qui souloit faire peur à toutes nations, & ont plusieurs degeneré de la vertu de leurs majeurs & obscutcy leur gloire: Les vns s'arrestans à la mercance & trafique, casaniers en leurs maisons, sans se presenter aux guerres, autres s'addonnant à piller les pauures gens, & picquer l'auoyne, aprendre & s'approprier des benefices, & autres biēs des plus foibles, à destruire leurs propres subiects & voisins, tellement que plusieurs autres plus valeureux & vertueux voyans & considerans la façon d'aucuns de ceste sorte, se desplaisans d'auoir en leurs compagnies telles gens, auroient mieux aymé se rāger aux guerres pres de leur Roy, & lieutenants de Roy; & vertueusement s'exposer & faire cognoistre les effects de leur valeur, que

d'estre en la compagnie de ceux à qui il ne reste que le nom, & l'ombre de Noblesse. Vn Orateur ou Sophiste ayant espousé la sœur d'un gentilhomme Romain, fut par son beau-frere tiré en iugement pour auoir tellemens battu, & outragé sa femme estant grosse, qu'elle en seroit morte: & comme ce noble, nommé Bradeas, en toute sa harangue & plaidoirie, laissant ce qui estoit du merite de sa cause, s'estendit brauement sur la Noblesse de sa maison: Cest Orateur ou Sophiste luy repliqua se moquant, que toute sa Noblesse estoit à ses pieds, Ce qui se dict plus proprement en brocard latin, & est tourné en Prouerbe: *nobilitatem in astragalus gestare*: porter sa Noblesse à l'enuiron du mouuemēt de ses pieds: Car la Noblesse Romaine auoit accoustumé porter à ses souliers vne boucle d'yuoire en forme de Lune, pour monstrier qu'ainsi que la Lune prend son commencement de clarté du Soleil, ores en augmentant, ores en declinant: ainsi la Noblesse qui prend son origine & splendeur de la vertu, si elle ne se renouuelle de temps en temps, par actions vertueuses, elle demeure esteincte & sans clarté, en ceux qui se contētent de porter la Lune à leurs pieds, c'est à dire faire monstrier & ostention de leurs Noblesse par brauade d'habits & cōtenance seulement, sans autre action vertueuse. La Noblesse selon le Philosophe Aristote est vn honneur & gloire en la famille, venant des actes & merites des majeurs: mais selon les Stoïques cest vn honneur venant de sa propre vertu, laquelle descendant des majeurs & continuant en soy mesme fait le complement de la vraye Noblesse. Car comme dict Petrarque en vn sien

dialogue. La vraye Noblesse ne s'aquiert point tât par la naissance que par la vie vetueuse. Aussi ce grand Capitaine Iphycrates respondit à Armædius, qui enflé de la grandeur de sa maison, sans autre valeur, reprochoit à cest Empereur l'obscurité & bassesse de sa maison: la Noblesse de ma race (dict-il) commence en moy, mais la vostre finist en vous. Autant en dit Ciceron en Saluste. J'ay apporté (dict-il) la clarté & la lumiere à mes Majeurs? par ma vertu, mais vous avez obscurcy l'honneur & gloire des vostres par vos demerites. Le Capitaine Marius tiroit sa gloire de sa propre vertu, & des playes qu'il mōstroit à descouuert auoir receuës (combattant pour sa patrie) au deuant de son corps, & nō derriere en fuyant, & reprochoit à ses ieunes seigneurs de Rome, qui se vouloient aduancer aux charges de la guerre, par la seule cōsideration de la grandeur de leurs maisons, sans autre experience militaire, que au lieu de commander, ils estoient commandez, par ceux qu'ils estoient contraints tenir pres d'eux, pour apprendre d'eux les preceptes & maximes de la guerre: chose qui a esté trop frequente & ordinaire de nostre remps, & qui a amené beaucoup de ruyne à la France: car d'employer la ieunesse sans experience aux charges & commandements de la guerre, c'est hazarder & comme l'on dit, iouer l'Estat à trois dez, & commettre à la fortune ce qui se doibt asseurer par la vertu & experience. C'est doncques vostre ceuure (SIRE,) qui estes le chef & pere de la Noblesse, de remettre sus ce bel exercice de caualerie que vos maieurs ont institué, redresser ceste milice, la rafraischir & renouueller,

& en oster les metis, la reduire en tel ordre & façon & en telle discipline que vostre peuple n'en soit foullé, & à ceste fin la faire bien payer des assignations certaines qui pour ce seront ordonnées.

Que dirons nous de la milice des gens de pied, dont la cruauté, violences & rapines sont si grandes, & à si grand foulle à voz pauvres subiects, qu'il n'y a nul difference de la fureur des barbares vainqueurs contre leurs ennemis, il n'y a à dire que le feu & le sang qui encores ont eu lieu en plusieurs endroits de ce Royaume: mais de battre, mutiler, lier, rançonner, emprisonner, laccager, forcer, violer femmes & filles, distraire les enfans de la māmelle, gaster, rōpre, briser, fouler le biē au pieds des cheuaux, emporter le reste, laisser la femme & enfans miserables sans pain, suiuis leurs mariz & peres & leurs cheuaux qu'ō emmeine, c'est vn ordinaire entre noz gēs de guerre. Vray Dieu en qu'elle nation s'est iamais remarqué telle licēce & debordemēt parmy les leurs? Et tous ces maux viennent partie par faute de police & cōmandemēt, partie par faute de payemēt & bō ordre & distributiō des Fināces de ce Royaume. L'Empereur Aurelian en vne sienne epistre militaire, escriuant à vn de ses capitaines ou tribuns luy manda: Si tu veux estre Tribun ou capitaine, mais si tu veux vaincre retiēs les mains de tes soldats: voulānt dire que es gens de guerre subiects à rapine, n'y a loyauté, assurance, respect, n'y obeyssance. Alexandre Seuere quand il faisoit chastier & punir vn soldat par le Preuost pour quelque pillerie, il luy faisoit donner des coups de bastons deuant ses compagnons, & faisoit prononcer ces mots.

M

Ne fais à autruy ce que tu ne voudròis qu'on te fait: Et Pescenius Niger Empereur, pour vne pouille defrobee par vn soldat, en fist pugnir dix de ses compagnòs avec luy qui en auoit mangé ensemble. Mais l'on dira qu'ils ne sont pas paiez: & à la verité c'est le malheur du peuple: Car d'inuiter des soldats à la guerre sans argèt c'est proprement les conuier au brigandage, & qui a les armes en la main & n'a de quoy viure, il faut qu'il en ait par quelque voye que ce soit. Le soldat ne peut estre soldat sans folde, le nom de soldat en est deriué: Aussi le Prophete admonestant les soldats de leur deuoir, leur cõmande se contenter de leur folde: Pour cela se payèt les tributs & tailles par les peuples, aux Roys & Princes, pour les deffendre en guerre, & les garder d'opressiõ.

Toute Monarchie, tout Royaume, Empire, Republique & Estat, ne se peut maintenir sans Finances & argent, C'est le ciment & liaison du bastiment, ce sont les nerfs du corps: ainsi les appelle Vlpian Iurifconsulte, nerfs de la Republique, dont l'intendance & administration comme de toutes autres choses, appartient au Prince souuerain. Il y a vn commerce & correspondãce mutuel entre le Prince & son peuple. Le peuple doit à son Prince l'hõneur, l'obeyssance & le tribut. Et c'est ce que dict l'Apostre à qui l'hõneur, l'honneur, à qui le tribut, le tribut. Et réciproquement le Roy doibt à son peuple la bienueillance, la clemence, la protectiõ, la conseruation & sollicitude: Mais le bon Prince doibt vser de ses tributs & argent qu'il leue sur ses subiects cõme vn bon pere de famille de son bien & substance: Il doibt estimer que s'il a l'amour & dilection de ses sub-

iects, laquelle il peut acquerir les traittant doucement, que tout ce qui est à eux est à luy, pour s'en ayder en toutes necessitez occurrentes. Ayant ces deux considerations perpetuellement deuant les yeux, il portera le nom immortel de pere de la patrie, de pasteur des peuples, de Dieu tutelaire ou Protecteur, le gardié & conseruateur selon Platon. L'empereur Tibere respondit aux Gouverneurs des pays & Prouinces qui estoient soubz son Empire, lors qu'ils le sollicitoient de trouuer bon qu'ils augmentassent & haussassent les tributz & les Tailles: Le faiçt, dict-il, & office d'un bon pasteur est de tondre doucement la brebis, & non de l'escorcher, voulant dire, que ce qui est abondant au peuple & qui se peut leuer honestement sans l'apauurir, se doit employer aux affaires & necessitez du Roiaume, sans estre ailleurs distribué, dissipé, ou mal administré. Car les Finances mal gouuenees, sont comme leau mise dans vn crible ou dans vn panier, qui s'escoule incontinent & ne se peut emplir. Comme au contraire le meilleur & plus certain reuenu gist en l'espargne & parcimonie. L'empereur Traian faisoit comparaison de ses leuees immoderees qui espuiuent le peuple, à la rate du corps humain, qui à mesure & d'autant plus qu'elle s'enfle, plus elle ruyne & deseiche le reste du corps, & en fin l'ameine à la mort. Le peuple de France s'en va à se periode par les grandes leuees qui ont esté cy deuant faiçtes. Je ne m'estendray icy d'auantage, pour en auoir assez dict en ma remonstrance particuliere n'agueres faiçte pour le rabais des Tailles, bien diray-ie encores, que l'occasion ou pretexte de telles leuees sur le peuple a esté la

guerre engédree par l'heresie & diuision, source & origine de tous nos maux. Par la guerre les grands Royaux se consomment & peu à peu viennent à neant : la sagesse & valeur des Empereurs, Roys & Capitaines est de mettre bien tost fin aux guerres, sans les tirer à la lōgue, les procrastiner & taurner, comme disoit vn ancien poëte Latin. *Non canponantes bellum, sed belligerantes.* Aux nations qui fomentent & nourrissent ainsi la guerre, Dieu a predict la ruyne & desolation par l'oracle du Psalviste. *Perdes gentes que bella volunt.* Vne guerre attire vne autre guerre, & vne querelle en amene vne autre. Toutes guerres s'entreprennent aisément : mais il n'est pas si aisé d'y mettre vne fin, le commencement & la fin ne sont pas en vne mesme main : aussi Homere a fort proprement depeint ces deux Deesses Lité & Ate. Ceste derniere qui enuoye les maux & les troubles par le mōde, il la depeint avec des yeux & regards vifs & turcullās, les pieds legers & prōpts : mais ceste Lité qui suit apres pour appaiser & composer tout ce que sa compagne a troublé, il la depeint avec des yeux pesants & louches, tardiuē & boiteuse : voulant dire que les courroux & querelles se prennent souuent bien legerement, & s'apaisent quelquefois bien tard : l'euēnement de la guerre est hazardeux & incertain, aussi est-il comparé au hazard des dez, & Homere l'appelle *alloprouallon*, c'est à dire muable & changeant, & la victoire il la nomme *eterocleon*, c'est à dire alternaque, qui eschet tantost aux vns tantost aux autres : dōt les exemples sont en grand nombre és histoires anciennes & modernes : mais spécialement en deux grands & vaillans Roys, l'vn de Pyrie

rie nommé Antiochus, & l'autre Pyrrhus Roy d'Epyre, dont le premier eschauffé d'une victoire qu'il auoit eu sur Scipion l'Africain, n'ayant voulu croire le conseil de son fils, perdit son Estat & sa vie miserablement. L'autre ne voulant suiure le conseil de Cineas, pour mettre fin à ses guerres, fut deffait par Curius & Fabricius, & au siege de la ville d'Argos fut en fin tué d'un coup de thuille. Or puis que la guerre est cause de la ruine du peuple, il y faut mettre vne fin & avec l'ayde & secours de tout ce Royaume, s'efforcer pour vne fois de sortir de ceste miserable diuision, sans la trainer si long temps avec la misere du peuple, comme l'on a fait depuis vingt huit ans: que pleust à Dieu que nos aduersaires se voulsissent soubmettre à l'obeyssance de l'Eglise Catholique & de nostre Roy, nous aurions les bras ouuerts pour les y receuoir, mais puisqu'il ne plaist autrement à Dieu, sortons en au plustost & d'une iuste guerre & legitime, tirons en vne bonne paix durable & perpetuelle. Entre les autres maux qu'à mené la guerre elle a corrompu les mœurs, les loix, & la police, elle a apporté vne merueilleuse perturbation en la Iustice. Ce n'est sans cause que les anciens ont dict que les loix se taisent parmy les armes, & ce capitaine Romain disoit, qu'il ne pouuoit entendre la voix de l'huyssier ou sergent, parmy les trompettes & cliquetis des armes. Antigonus l'aîné roy de Macedoine, ainsi que vn Sophiste luy presentoit vn liure qu'il auoit composé de la Iustice: Tu refue (dict-il) de vouloir discourir avec moy de la Iustice me voyant armé, forceant & violentât les villes & les hommes: voulant dire, qu'il n'y a gueres de

iustice en guerre.

Ceste Iustice fille du hault Dieu qui distribue la hault au Ciel à vn chacun selon ses merites ou demerites, qui ça bas en terre met les Sceptres és mains des Roys pour les faire regner & exercer l'œuure de Iustice, conseruer & deffendre les bons, punir les violents & mauuuais: Elle est vierge & depeinte par les anciens, d'vn visage modeste & humble, graue, toutesfois les yeux & l'aspect aigu, & penetrant, la disposition de son corps, sa façon & son habit composé: Elle est vierge inuiolee & inuioable: car comme dit Hesiodé ce Poëte Grec antien, quand elle est pressée, attendee & solicee, comme elle est souuent par beaucoup d'hommes corrompuz, elle a incontinent recours à Dieu son pere, elle se sied aupres de luy & demande raison & vengeance du tort qu'on luy veut faire: Aussi l'iniustice ne demeure iamais impunie, soit ça bas, en terre ou la haut au Ciel: elle est doncques incorruptible en foy, mais les bons effectz en sont quelquefois destournez & corrompuz par les Ministres d'icelle qui en ont la charge & distribution. La iustice est excellente en sa grandeur, les loix en sont bonnes & bien establies, mais mal obseruées, detorquées & corrompuës. La Loy est escrite naturellement en noz cœurs, qui nous dicte & ordonne ce qui est bon, mais pour l'infirmité de nostre nature humaine: les loix ont esté depuis escrites, digerées, pour estre gardees & obseruees, aprises & estudiees par les iuges qui ne s'en peuuent dispenser, ains sont tenuz iuger selon icelles, comme ils ont iuré & promis à la reception en leurs Estats: Toutesfois c'est gloire auiourd'huy en

bonne partie des Iuges, de dire qu'ils ne sont tenuz de iuger selon les loix écrites par les Iurifconsultes, qu'ils ne sont tenuz aux loix Imperiales; Qu'en ce qu'ils ne trouueront décidé par les Ordonnances Royaux ( qui ont traicté peu de matieres de droict, mais seulement contiennent quelques constitutions generales ) ils iugeront selon leurs equitez cerebrines, & en ce faisant comme chacun abonde en son sens, autant de testes autant d'oppinions, autant de Courts souueraines, de Chambres & Sieges, autant de Sentēces & Arrests: De la naissent les contrarietez d'arrests, diuersité de iugemens en mesme subiect, & en mesme matiere, dōt les pauures parties tombent en infiniz fraits & procès immortels. Ce mal vient quelquefois par l'ignorance de la ieunesse qui se pense couvrir d'une presumption & philantie, car ceux qui ont bien estudié les loix, & qui ont la conscience bonne prennent peine de satisfaire à eux mesmes en leurs charges, & contenter leurs zele en la iustice, selon la science & doctrine qu'ils ont apprise, autrement n'y auroit difference entre le iuge & l'artisan, que de la robbe & du bonnet, & des lettres de prouision du Roy, qu'ils ont eu en la main: Ce mal ne peut estre gary que par les bōs & fideles examineurs es Courts souueraines. Car s'ils conuiuent & fondent legerement le fonds de la doctrine de ceux qui se presentent pour estre receuz, ils abisment la Iustice & les subiects du Royaume dans les eaves & fanges d'erreur & ignorance, dont il ne se peuuent resoudre: Mais si le loisir est donné à la ieunesse par leurs peres, d'estudier le temps entier prefix par les ordonnāces, sans les tirer

ou pluſtoſt arracher des Vniuerſitez comme le fruit de l'arbre deuant qu'il ſoit meur, pour les faire ſeoir ſur le ſiege de Juſtice, ſe fera vn grand aduantage pour les rendre capables: mais l'ambition des peres eſt auourd'huy ſi violente, & ont ſi grand peur de laiſſer leurs enfans ſans offices, qu'ils ayment mieux les y veoir indignes & mocquez, que ſçauans & honorez. Pour remedier à ce mal en partie, faut oſter les ſuruiuances & n'en accorder plus à l'aduenir. L'autre mal eſt le plus grand en la juſtice: la corruption qui ſ'y eſt miſe, par la venalité & infame venté, nondination, & traffique qui ſe faiët des offices de Iudicature: & comme la banque ſ'en tiët publique ſoubs l'auctoriët du Prince, & qu'aux parties caſuelles chacun y eſt receu, & le plus indigne ſ'il a plus d'argent, voire en concurrence de meſme ſomme preferé au plus digne: ainſi chacun en particulier vend & achette les offices de Juſtice l'vn del'autre: grand honte à ceſt Eſtat & en noſtre ſiecle, auquel en ce Royaume ſeul, entre toutes les Monarchies & Potentats, voire les plus barbares, la juſtice & offices de iudicature, ſe vëdët par auctoriët publique & ſe liurët au plus offrant, ores qu'il ſoit le plus indigne. Les natiõs eſtrãges ne le peuuët croire, les Turcs, les Reiſtres, bien aſpres à l'argent, encores n'vſent de ceſte façõ d'en vendre les offices de Iudicature. Quand les Romains ſur la decadence de leur Republique, entrerent en ceſte miſerable ambition de corrompre par argent les voix, pour auoir offices & Magiſtrats: (car de les vendre par auctoriët publique ils n'en ſont iamais venus là) ceſte nondination & traffique qu'ils faiſoient en priuë &

par-

particulier, fut trouuée si odieuse qu'ils en feirent de belles constitutions & loix avec grandes peines, que nous lisons encores sous les tiltres de la loy *Iulia Ambitus*, & les sages escriuains qui ont esté en leurs siecles, ont marqué ce traffiq & vente d'offices pour vn presage certain de la ruyné de l'Empire Romain qui en est enfuyue: *Hinc rapti fasces pretio sectorque fauoris ipse sui populus, Lethalisque ambitus urbi.* Et ce qui fust dit par grande exclamation. *Venalia omnia Roma venalis. & ipsa Roma, & si emptorem nacta sit breui peritura.* L'on amene pour excuse la necessité publique du Royaume: comme si la vente de ses offices, dont l'argent pour la pluspart se dissipe & va aux financiers qui s'en enrichissent, ce peu de deniers (dis-ie) qui en reuient de n'est soit vn grand soustien à cest Estat. Nos maieurs aux plus grands affaires qu'ils ont eu contre les Anglois, aux plus extremes necessitez, n'eussent ausé penser à telle prophanation en la iustice: mais en nostre siecle l'argent est bon de quelque part qu'il vienne, feussent des cloaques & vrinnes publiques; comme du temps du vieil Vespasian à Rome, dont il fut admonesté par son ieune-fils. Ceste vente & trafic n'est venu de vostre temps, SIRE, aussy vostre Majesté le sçaura biē oster en son temps. De ceste vente premiere d'Offices, qui se faict par auctorité publique, s'en ensuit vne consequence qui semble estre naturelle, mauuaise toutesfois, que qui a achepté vn office en gros, peut reuendre la Iustice en detail, pour recouurer ses deniers. De là viennent les corruptions des Iuges, qui tout ainsi qu'ils se sont pariurez à l'entree de leurs offices, de n'auoir rien donné ny payé pour par-

uenir à leurs Estats, se pariurent encores plus vilainement en leurs consciences, trahissans la Iustice & la vé- dans, & attirent sur eux la maledictiō de Iudas, le tremblement perpetuel de Cain, la lepre de Giefy & autres telles execrations & maledictions que fouloient iurer les Iuges sous les bons Empereurs Romains, dont encores nous auons le formulaire en nos liures. C'est la corruption & damnation des meschans iuges, dont les gens de biē s'abstiēent: mais encores a aucuns, pour gens de bien qu'ils soient leur reste vne cupidité de gagner ces douces espices, ce sucre friāt, plus amer toutesfois que le miel de Sarde, pour trouuer moyen de se rembourser peu a peu, & viure de leurs estats: là est le confert entre Stratocles & Democles, qui s'inuitoient l'vn l'autre à la moisson d'or, car ainsi ils appelloient le profit qu'ils tiroiēt de leurs estats de Iudicature. Aussi nous voyons que c'est vn mestier en France, que l'exercice de la Iustice, qui anciennement souloit estre vn estat le plus noble, honorable & respecté, entre tous les autres: Et comme ceste venalité d'offices a multiplié vn nombre infiny de Iuges, les Aduocats, Procureurs, Clercs & Soliciteurs, se sont accreus & augmentez en si grand nombre, & tellement aduantagez sur le peuple & du sang du peuple, qu'il se cognoist que la Iustice couste au peuple de ce Royaume deux fois plus que la taille: & non seulement au peuple, mais à la Noblesse & aux grāds, à l'occasiō de quoy plusieurs bonnes maisons sont destruictes. Les remedes à ses maux, sont la reduction & suppression de ce grand nombre effrené de Iuges au nombre ancien & premier, & l'interdiction

de la vente des offices, par loy publique & perpetuelle. Les palais des Roys, les Chasteaux ou souloyent estre anciennement leurs habitatiōs, leurs Courts sont plaines de chicanerie: La rencontre par les rues n'est que de procureurs ou solciteurs, & y a plus de telles gēs quasi, que de tous autres estats. De ceste corruption en la Justice distributiue est venue pareille corruptiō en la police en laquelle toutes choses passent par argēt: le luxe & dissolution d'habits, banquetts & bastiments se permettent indifferemment à toutes personnes, & qui plus veut paroistre, faut qu'il rauisse & preigne; à qui mieux mieux: de là les denrees s'encherissent & ceux qui ont la charge & l'œil sur la police, si enrichissent & tout va en desordre & confusion, quant il ny a plus de distinction d'hōneur, de grade, ny de personnes, chacun porte la foye voire l'or & l'argent, le clerc comme le maistre, le soldat comme le Capitaine, le gentil-hōme comme le Prince, & la se peut adapter ce que dict le Prophete de ceux qui se vestent d'habits & estoifes qui viennent de pays estranges, qui ne se contentent du creu de leur pais, pour aller chercher des foyes en leuant. Le nombre des cheuaux est multiplié parmi la Noblesse, bien souuent aux despens de leurs pauures subiects ou voisins. Les grands augmentent leur train qui destruisent le peuple oubtians la loy du Royaume, qui fut ordonnee de Dieu au peuple d'Israel, par laquelle ceste multiplication de cheuaux & chariots, est inhibee & deffendue tresexpressément, Et toutesfois les rues en sont pleines, les passages occupez, les voictures en sont empeschees, le menu peuple en est greué & offensé.

Ceste delicateſſe ou arrogance, à mieux dire eſt ſi commune & entre toutes fortes de perſonnes qu'elle merite d'eſtre reprimée. Ce-pendant le peuple eſt appaury, nud & famelique, il ne luy reſte que la peau, il porte tout, & les gens de guerre triomphent de leurs deſpouilles.

A tous ces maux & deſordres nous eſperons vne fin, puis que voſtre Maieſté, SIRE, conduite de la main de Dieu a entrepris de mettre vn repos entier en ce Royaume. Il y fera ſans doubte quand voſtre Maieſté, aura reſtably l'honneur de Dieu, quand la cauſe de noz diuiſions qui eſt l'heréſie ſera exterminée, quand tous voz ſubieçts ne recognoiſtront qu'un Dieu, vne Religion Catholique, & vn Roy. Alors & non pluſtoſt, nous verrons multiplier le peuple, florir la Juſtice, & ſourdra vne abondance de paix en ce Royaume, qui durera tant que la Lune ſera au ciel. Prions doncques Dieu tous bons & loyaux François qu'il nous conſerue longuement noſtre Roy, qu'il luy multiplie ſes graces pour mettre les ennemis de Dieu, & les ſiens l'eſcabelle de ſes pieds. Et ayant icy heureuſement regné & rendu ſon peuple en repos, qu'il luy face poſſeder le regne qu'il à préparé à ſes bien-heureux.